



Erreur cadastre au sujet d'une parcelle de terrain

Par **alcyn45**, le **02/06/2010** à **03:37**

Bonjour,

Bonjour,

En 1934 notre grand père a cédé 47 m2 d'une parcelle lui appartenant à la commune pour qu'elle y établisse un lavoir.

Suite à la création d'un nouveau cadastre en 1935 il y aurait du y avoir deux numéros d'attribués; l'un pour le lavoir et l'autre pour le restant de la parcelle , ce qui n'a pas été le cas.

La parcelle entière a donc été attribuée à la commune .le maire est d'accord pour nous restituer ce qui nous revient mais demande à ce que ce soit nous qui payons tous les frais:arpentage, enregistrement .Doit-on accepter?

merci pour vos réponses.